

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 987

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 septembre 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis dépendance.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 18 du 6 septembre 1934 nommant le cadet Sid Ali ben Abou Bekeur Es Sequaf, à la Mahakma de Djibouti: Vu la décision n° 95 du 1er février 1947 accordant une permission d'absence de trois mois à solde entière à passer à Abian, pour compter de la date de son embarquement : Vu la décision n° 856 du 31 juillet 1947 le licenciant de ses fonctions

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La décision n° 856 du 31 juillet 1947 est rapportée.

#### Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives

**LIURETTE**